

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2013 À 14 HEURES 30 À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 20 mars 2013

Membres en exercice : 49 titulaires
49 suppléants

Membres présents : 21 titulaires
9 suppléants

Délibération n°218 du Comité syndical

8. Compte de gestion 2012

Le Compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2012, a été produit par le comptable le 5 mars 2013, pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du Compte administratif. Le Comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce Compte de gestion.

Vu les comptes présentés par le Trésorier du Syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2012,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2012, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur des finances

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2012 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le - 2 AVR. 2013
La publication le - 2 AVR. 2013
Strasbourg, le - 2 AVR. 2013



Le Président
Jacques BIGOT